

BUDGET 2016 DE LA COMMUNE D'ORVAULT

**Plénière des conseils de quartiers du 5 avril 2016
Présentation réalisée par M. Bernard BREHERET, adjoint délégué
aux finances**

Les objectifs de cette présentation – échange :

- Permettre à chacun de mieux comprendre le contexte financier de la Ville, les choix politiques possibles et ceux réalisés par la municipalité
- Entendre les avis de chacun sur les choix réalisés et les attentes en matière de service public
- Tout cela dans un climat cordial et constructif

LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE EN 4 POINTS

- **Un endettement réduit** : 500 €/habitant contre 1 100 € en moyenne pour les communes de même taille
- **Une dynamique démographique favorable** pour les ressources fiscales **mais qui induit des obligations** : extension ou création d'équipements pour répondre aux besoins des populations nouvelles
➔ dépenses d'investissement (et charges de fonctionnement induites)
- **Une ressource nationale qui s'effondre : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**
 - Chute entre 2013 et 2017 : - 50% (de 4,4 M€ à 2,2 M€)
 - Avenir incertain à partir de 2017
- **Un objectif** : maintenir une situation financière saine en conservant au maximum les services à la population

LES 4 CHOIX POSSIBLES

Face à des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, 4 choix s'offrent aux villes :

- 1) Réduire les dépenses courantes, à services constants
- 2) Réduire les investissements au strict nécessaire
- 3) Diminuer les services à la population pour réduire les charges
- 4) Augmenter les recettes

CHOIX 1 : BAISSER LES CHARGES COURANTES

1) Achats de fournitures et services

- - 336 000 € entre 2014 et 2015 (- 5,2 %)
- - 348 000 € entre 2015 et 2016 (- 5,7 %) dont 124 000 € pour le gaz et l'électricité, 36 000 € pour les fournitures, 35 000 € pour la communication, 16 000 € pour les contrats d'entretien, etc...

2) Masse salariale (près de 68% des dépenses de fonctionnement)

- Des services particuliers à Orvault : SSIAD, régie de restauration
- Des automatismes : contrôle de chaque demande de remplacement et analyse du besoin pour chaque départ en retraite
- 22 postes en moins depuis 2010 sans suppression de services à la population
- Une évolution de la masse néanmoins soumise aux décisions de l'Etat concernant les rémunérations et charges sociales

3) Subventions aux associations

- Des subventions contenues en veillant à conserver la dynamique associative qui fait partie des services à la population

CHOIX 2 : REDUIRE LES INVESTISSEMENTS AU STRICT NECESSAIRE

- **Adapter les équipements au flux de population et aux attentes nouvelles**
 - Opération du Vieux Chêne : + 10 millions d'€ sur la période 2016/2018 dont 1 905 000 € au budget primitif 2016
 - Epicerie sociale et solidaire : 155 000 €
- **Maintenir les équipements en état** (80 000 m² de bâti à entretenir et mettre aux normes)
 - Travaux dans les équipements sportifs : stade de Gagné et gymnase du Bois Raguenet (450 000 €)
 - Travaux dans les équipements culturels : bibliothèque du Petit Chantilly et serre des communs de la Gobinière (409 000 €)
 - Travaux dans les équipements sociaux : centre médicosocial de la Bugallière (37 000 €)
 - Travaux dans les équipements scolaires : groupe scolaire Pont Marchand (257 500 €)
 - Travaux dans les équipements autres : église St Léger (500 000 € pour mise en sécurité)
 - Travaux divers de rénovation énergétique et d'accessibilité (380 000 €)

CHOIX 3 : REDUIRE LES SERVICES A LA POPULATION

Une décision toujours radicale quelle qu'elle soit :

- **PLUS SIMPLE** si le service ne nécessite pas de moyens humains mais souvent moins impactante financièrement (ex. du feu d'artifice du 14 juillet)
- **PLUS COMPLEXE** en cas de moyens humains vu le statut de la fonction publique qui s'impose aux communes et qui réduit l'impact financier réel
- **PLUS INCERTAIN** : le niveau d'acceptation par les usagers : parents, associations, membres d'associations, etc..

➔ **POUR 2016 : la ville a fait le choix de ne pas activer ce levier et de maintenir l'intégralité des services publics rendus à la population**

CHOIX 4 : AUGMENTER LES RECETTES

- **Les produits des services en hausse (+ 144 000 €)**
 - Augmentation des tarifs selon l'inflation : + 1 % en 2016
 - Couplée au bénéfice d'une augmentation du nombre d'utilisateurs si les moyens nécessaires sont affectés
- **Une dette contenue**
 - Rester vigilant car la dette d'aujourd'hui est l'impôt de demain si elle n'est pas raisonnée
 - Tenir compte des investissements lourds à venir (2017 et 2018 – Vieux Chêne)
- **Un produit fiscal majoré (+ 700 000 €)**
 - Revalorisation des bases de 1% soit environ 150 000 € (décision relevant de l'Etat)
 - Augmentation de l'assiette (population nouvelle) soit environ 235 000 €
 - Au-delà de l'assiette et des bases, agir sur les taux **et/ou** les abattements

BUDGET 2016 – LE CHOIX ENTRE TAUX ET ABATTEMENTS

Choix possible	Impact pour les recettes Ville	Impact moyen pour le contribuable
Taux + 2 %	+ 315 000 €	+ 40 € (TH+TF)
Suppression abattement général à la base	+ 1 650 000 €	+ 162 € (TH)
Suppression abattement PAC (personne à charge)	+ 790 000 €	+ 216 € (TH) pour 2 PAC + 216 € (TH) pour la 3 ^{ème}
Suppression abattement personne handicapée	+ 3 500 €	+ 108 € (TH)

➔ **POUR 2016 : la ville a fait le choix de ne pas supprimer les abattements (volet social) et d'augmenter les taux de 2%.**

DISCOURS DE VÉRITÉ SUR LE TAUX ET LES ABATTEMENTS DE LA TAXE D'HABITATION

La comparaison des taxes d'habitation sur les 24 communes de Nantes Métropole prend en compte 3 paramètres :

- ✓ le taux voté par chaque commune
- ✓ les abattements votés par chaque commune
- ✓ la valeur locative moyenne (VLM) – celle-ci est fixée par les services fiscaux et diffère entre chaque commune

En appliquant la même VLM à tous les communes (celle de Nantes Métropole), la taxe d'habitation moyenne payée à Orvault en 2015 est la 10^{ème} la plus faible (298.76 €) :

- ✓ valeur haute : Le Pellerin avec 471.12 €
- ✓ valeur basse : St Aignan de Grand Lieu avec 112.12 €

EN CONCLUSION

- ✓ Malgré les efforts de gestion réalisés sur les dépenses courantes et des investissements limités au maintien et à l'adaptation des équipements, des dépenses augmentant plus vite que les recettes
- ✓ Une maîtrise des dépenses et des recettes qui n'est pas totale : certaines évoluent selon des décisions de l'Etat (rémunérations, dotations, etc...)
- ✓ Le levier de l'emprunt est mesuré, en vue de besoins de financements importants à venir
- ✓ Le levier des recettes tarifaires est limité à l'inflation, tout en préservant une tarification adaptée aux ressources de l'utilisateur
- ✓ Le levier des recettes fiscales est actionné avec comme objectif de limiter l'impact pour le contribuable
- ✓ Une volonté de ne pas réduire les services à la population tant que cela est possible.

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**